

# CHAMPIONNATS DE FRANCE KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN 2014

## ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. La FFSA organise les Championnats de France KZ125 et KZ 125 Gentleman. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. les Championnats de France KZ125 et KZ125 Gentleman se dérouleront les :

13 / 14 septembre	Pers (15)	ASK Aurillac
-------------------	-----------	--------------

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

### 1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14 heures à 18 heures et se terminera le vendredi de 8 heures à 10 heures.

1.3.3. L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 9 heures à 19 heures et le vendredi de 8 heures à 10 heures. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8 heures avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

### 1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques, la distribution de l'essence, la préparation du mélange et le remplissage des réservoirs auront lieu le vendredi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

Les Championnats de France KZ125 et KZ125 Gentleman sont ouverts à tout pilote détenteur :

- d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur", en cours de validité dans sa catégorie pour 2014,
- d'une licence internationale B ou C de Karting « Pilote Concurrent Conducteur », en cours de validité dans sa catégorie pour 2014,

### 3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. **Le Championnat de France KZ125** est réservé aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âgés de 15 ans : atteignant l'âge de 15 ans en 2014).

**Le Championnat de France KZ125 Gentleman** est réservé aux pilotes âgés de 32 ans et plus (âgés de 32 ans : atteignant l'âge de 32 ans en 2014).

**Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler les Championnats de France, au plus tard deux semaines avant la date du meeting.**

### 3.3. INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN

3.3.1. **Tout pilote KZ125 et KZ125 Gentleman ayant participé aux 3 journées du Championnat**

**Régional devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'engagement au Championnat de France 2014 est fixé à 185 €. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.**

- 3.3.2. En cas de non participation du pilote à l'une des épreuves, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.3. Les vainqueurs du Championnat de France KZ125 et du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente seront qualifiés d'office pour les Championnats de France KZ125 / KZ125 Gentleman, dans les conditions répondant à l'article 3.1. du présent règlement.
- 3.3.4. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et emplacement paddock.  
Seuls l'aire de stationnement et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.

4.1.2. **Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs plombés (cylindre, carter).**  
Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.  
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

### 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

#### 4.2.1. Carburant

**Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit). Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).**

**Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.**

**Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.**

#### 4.2.2. Pneumatiques

##### 4.2.2.1. Chaque pilote disposera :

- pour les essais libres et warm up, de 6 pneus slick (3 avant – 3 arrière) apportés par le pilote **(les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type 39 ou 128, composé de 6 digits, chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9)** ou achetés sur place auprès du fabricant.
- pour la course de 6 pneus slick (3 avant - 3 arrière) et de 6 pneus pluie (3 avant - 3 arrière) en gestion libre.

4.2.2.2. **Les pneus de course seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ. Obligation d'utiliser un 2<sup>ème</sup> jeu de jantes pour les warm-up.**

4.2.2.3. **Les pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance.**

4.2.2.4. Quatre pneus slick (2 avant et 2 arrière) seront fournis gratuitement par le fabricant fournisseur de la catégorie. Deux pneus slick (1 avant – 1 arrière) seront à acheter sur place.

Les pneus pluie seront payants, fournis sur place par le manufacturier et tirés au sort. En fonction des conditions climatiques, le pilote pourra décider d'acheter le type (slick ou pluie) et le nombre de pneumatiques qu'il souhaite utiliser pour la manifestation, et ce dans les limites précisées dans l'article 4.2.2.1. Ce choix sera définitif dès la fin de la vente des bons de pneumatiques. Aucun pneu ne pourra être acheté ou échangé, passée l'heure de fermeture de la vente des bons de pneus.

#### 4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. La FFSA attribuera à chaque pilote un numéro de course sur fond jaune pour les catégories KZ125 et KZ125 Gentleman.

4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devront figurer à l'avant des carrosseries latérales. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

#### 4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

### ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant aux Championnats de France KZ125 / KZ125 Gentleman devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

### ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

#### 7.1. ESSAIS

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8 heures et 18 heures.

7.1.2. Les séances du warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

7.1.3. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire à partir de la première séance d'essais libres du vendredi sous peine d'une amende de 100 €.

#### 7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

#### 7.3. COURSE

##### 7.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes de 18 pilotes maximum. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes. Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

##### 7.3.2. Manches qualificatives

###### 7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie **en X séries** maximum en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	4 <sup>ème</sup> chrono

9 <sup>ème</sup> chrono	10 <sup>ème</sup> chrono	11 <sup>ème</sup> chrono	12 <sup>ème</sup> chrono
<b>SERIE E</b>	<b>SERIE F</b>	<b>SERIE G</b>	<b>SERIE H</b>
5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	7 <sup>ème</sup> chrono	8 <sup>ème</sup> chrono
13 <sup>ème</sup> chrono	14 <sup>ème</sup> chrono	15 <sup>ème</sup> chrono	16 <sup>ème</sup> chrono

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à la capacité de la piste, conformément à l'arrêté préfectoral d'homologation de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

**Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à la capacité de la piste 4 séries au minimum seront créées, ABCD (A/B, A/C, A/D, B/C, B/D, C/D).**

#### 7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C... etc....

Les manches qualificatives se disputeront sur 15 km par temps sec et sur 12 km par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,  
 2 points au 2<sup>ème</sup>,  
 3 points au 3<sup>ème</sup>,  
 4 points au 4<sup>ème</sup>,  
 5 points au 5<sup>ème</sup>

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.3. Phases finales (pré-finales et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale **20 km** par temps sec, de **17 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- Une finale de **30 km** par temps sec, de **24 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de chaque finale déterminera le classement des Championnats de France et les 3 premiers pilotes classés dans chaque catégorie se rendront au podium.

#### 7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une Coupe de la CRK ou une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course de 25 km par temps sec et de 19 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la CRK" et de la «Coupe de la Ville» sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

## ARTICLE 10. PRIX

10.1. Une dotation de **6000 €** de primes sera attribuée. Les primes seront distribuées de la façon suivante aux 10 premiers de chaque catégorie

1 <sup>er</sup>	<b>670 €</b>	6 <sup>ème</sup>	<b>210 €</b>
2 <sup>ème</sup>	<b>520 €</b>	7 <sup>ème</sup>	<b>190 €</b>
3 <sup>ème</sup>	<b>420 €</b>	8 <sup>ème</sup>	<b>160 €</b>
4 <sup>ème</sup>	<b>320 €</b>	9 <sup>ème</sup>	<b>140 €</b>
5 <sup>ème</sup>	<b>250 €</b>	10 <sup>ème</sup>	<b>120 €</b>

Le Champion de France KZ125 et le Champion de France KZ125 Gentleman seront invités à la remise des prix de la FFSA.

## **10.2. PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur. Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur. A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée.